

Compte rendu sommaire du conseil municipal Séance du 30 juin 2011 à 20 h 30
--

PRÉSENTS : Pierre GOUBET, Jean-Claude LAZZARONI, Françoise ROY, Pierre COMMARMOT, Éveline GUILLET, Lydie PONS, Robert RESTA, Robert ROCHE, Catherine BRIDAY, Marc MICOUD, Robert TURGIS, Marc PELARDY, Marie GIROT, Ludwina CUMIN, Claude CHARTON, Muriel BRUGNOT, Benoit DORE, Gilles VIALLAND.

EXCUSÉS : Jacqueline ACCARDO (procuration à Mme GUILLET),

ABSENTS : Jacques ETOYAN, Jocelyne CHAGNON, Patricia CLUZEL, Sabrina DERRAS, Mathieu MOREL, Yves ROUX, Michel BECAVIN, Greta CARRERAS.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Marc PELARDY comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2011

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des présents (2 abstentions).

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Il informe l'assemblée de l'ensemble des marchés publics passés sous la forme adaptée, des déclarations d'intention d'aliéner, de la création d'une régie de recettes et de la reprise des concessions cimetières.

Urbanisme

a) **Révision du Plan Local d'Urbanisme :**

Considérant que les diverses modifications apportées au PLU approuvé le 16/01/2007 et annulé le 17/09/2009 n'ont pas été prises en compte dans le P.L.U. actuel et que l'intégration des dispositions réglementaires dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » devient obligatoire, il convient de lancer la procédure de révision du P.L.U.

Délibération votée à l'unanimité.

b) **Achat de terrain chemin de Thil :**

Pour la réalisation du carrefour d'entrée au centre nautique afin d'en sécuriser l'accès, le conseil décide d'acquérir plusieurs parcelles riveraines du chemin de Thil.

Délibération votée à l'unanimité

c) Echange terrain chemin de Thil avec la société TORAY

Pour la réalisation du carrefour d'entrée au centre nautique afin d'en sécuriser l'accès, le conseil municipal accepte d'échanger la parcelle située dans l'enceinte de l'usine Toray avec les parcelles AH 171 et 172 propriétés de la société situées chemin de Thil.

Délibération votée à l'unanimité.

d) Convention participation frais extension réseau électricité :

La construction du complexe sportif « Futsal » par la SCI Devaux nécessite l'extension du réseau électrique. Le conseil donne son accord pour l'instauration d'une participation fixée à 100 % du coût des travaux pour la SCI Devaux, le coût de l'extension n'est ainsi pas supporté par la collectivité.

Délibération votée par 18 voix pour et 1 voix contre

e) Convention participation frais redimensionnement poste assainissement Forum des Sports

La construction du complexe sportif par la SCI Devaux nécessite le renforcement du poste de relevage des eaux usées du forum des Sports. La participation demandée à la SCI est fixée à 64.02 % du coût des travaux. En effet, si pour l'électricité l'extension était seulement due à la construction du bâtiment « Futsal », le renforcement ici profite aussi aux équipements publics existants qui utilisent déjà ce poste (boulodrome et boxe française notamment). Les travaux vont permettre de refaire entièrement le poste. L'utilisation à venir par la SCI Devaux pour le bâtiment « Futsal » étant d'environ deux tiers de l'utilisation globale du poste d'assainissement, la participation a donc été fixée à 64,02% des travaux TTC (soit 10 000 €).

Délibération votée par 18 voix pour et 1 voix contre.

Finances

a) Décision modificative du budget principal n° 1

Certains crédits inscrits au budget primitif 2011 ont été réajustés par une décision modificative. En effet, de nombreuses opérations d'ordre ont modifié les imputations budgétaires initiales, et quelques crédits supplémentaires ont été ouverts pour des charges imprévues lors du vote du budget primitif.

Délibération votée à l'unanimité.

b) Remise gracieuse de pénalités sur taxes d'urbanisme

Le produit de la Taxe Locale d'Équipement est perçu par la commune, les pénalités de retard afférentes sont perçues par l'État. Étant donné que la collectivité ne perd pas une recette, et la bonne foi de l'intéressé, le conseil municipal accepte la remise gracieuse.

Délibération votée à l'unanimité.

c) Reprise des résultats du budget annexe C.C.A.S.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert des résultats constatés sur l'exercice 2010 du budget C.C.A.S. au budget communal.

Délibération votée à l'unanimité.

Affaires sociales

Convention de financement du poste « Chargé de mission C.U.C.S. »

Les communes de Miribel, Montluel et Saint Maurice de Beynost ont décidé de s'associer pour le recrutement d'un agent chargé de développer le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de partager les frais inhérents dans le cadre d'une convention.

Le conseil municipal approuve le projet de convention, désigne comme membre du comité de pilotage : -

- Titulaire : Mme Lydie PONS

- Suppléant : M. Pierre GOUBET

Délibération votée par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

Rapport d'activités 2010 du service de restauration municipale

Le conseil municipal, sur proposition de M. Resta, rapporteur, décide de reporter la communication du rapport puisque celui-ci comporte de nombreuses incohérences qu'il convient d'éclaircir pour une prochaine séance.

Communauté de communes

Convention de groupement de commandes transport scolaire et désignation des membres devant siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de groupement de commandes pour le transport des scolaires du 1^{er} degré au futur espace aquatique

Il désigne pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la CCMP chargée de désigner le prestataire :

- titulaire : Mme Éveline GUILLET

- suppléant : M. Robert RESTA

Délibération votée à l'unanimité.

Intercommunalité

Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de ce schéma aux conseillers municipaux qui sont appelés à formuler leur avis.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les mesures du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale portant sur la dissolution du Syndicat des communes riveraines du Canal de Miribel (proposition n°35) et l'intégration des compétences exercées par ce syndicat au sein du SYMALIM. Aucun jugement n'est porté sur les autres dispositions présentées.

En aparté, le conseil municipal demande l'établissement d'un rapport sur les activités du S.Y.M.A.L.I.M.

Délibération votée par 18 voix pour et 1 abstention.

Personnel communal

Modification du tableau des emplois :

Pour faire suite à la réussite d'un agent au concours d'auxiliaire de puériculture, il convient de supprimer le poste de la filière technique qu'il occupait pour créer un poste relevant de la filière sociale.

Délibération votée à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Le Forum des Mauriciens aura lieu le 17 septembre. Un stand « Mairie » sera ouvert de 9 h à 12 h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Claude LAZZARONI

Affiché le	et retiré de l'affichage le
------------	-----------------------------